

COMPTE-RENDU DE REUNION DU COMITE DE VILLAGE DE SAUTEYRAS DU 22/12/2012

Présents : M. Guittard, Président
Mme Kerdraon, co-Présidente
M. Jestin
M. Janetti
M. Bonnemoy
M. Maisonobe
Mmes. Vaury
Mme Ferreboeuf
Mme et M. Soulier

Excusés : Mme Ameilbonne, M. Pranal, Mme de Rouge-Vidal, Mme Robin, M. Grange

ORDRE DU JOUR

- 🕒 Point sur les sujets évoqués lors du comité de village du 30 Juin 2012
- 🕒 Questions diverses

1 - Fermeture portail de la base nautique

Cette fermeture, justifiée par des actes de vandalisme, ne devrait plus être systématique lorsque les bateaux et pédalos sont remisés.

2 - Limitation de la vitesse sur le boulevard du Lac (avant le panneau SAUTEYRAS)

La recherche de solution se poursuit avec le Conseil Général. Dans l'hypothèse d'un déplacement du début de village de Sauteyras vers le site des ânes, le CG délèguerait l'entretien de tout le trottoir le long du boulevard (qui nécessitera un jour une réfection complète et coûteuse). Le Conseil Municipal n'est pas d'accord d'assurer cet entretien. A la négociation est associée la Com.Com. qui souhaite toujours obtenir le label "handicap".

3 - Balustrade de la montée de la rue Beau-site

Les travaux de peinture ont été réalisés par la municipalité au mois de juin, à la satisfaction du comité. Depuis, la rambarde le long du trottoir d'accès au parking de la plage a été aussi peinte.

Le comité de village souhaite qu'il en soit fait de même pour les balustrades des petits escaliers qui mènent au lac (dont l'un en face du bar le Julcanque et l'autre donnant accès à la zone des pêcheurs de carpes en bout de Lac). Ces travaux sont de la responsabilité de la communauté de commune ou de la fondation Jean Moulin.

4 - Matérialisation des voies de circulation et du passage des piétons dans le virage au dessus de la plage

La matérialisation a été réalisée (bandes de peinture blanche au sol) ainsi que la pose de potelets et de bacs de fleurs sur le trottoir côté plage empêchant les voitures de se garer.

Ces réalisations doivent se poursuivre par la reprise du scellement de deux potelets couchés par un véhicule.

Un garde corps sera posé sur le même trottoir en direction de la zone humide, depuis la descente d'accès à la base nautique jusqu'à l'entrée du parking de la base des pêcheurs. Une subvention a été demandée.

Il est aussi envisagé de réaliser un stationnement en épis pour augmenter le nombre de stationnements en face de la base des pêcheurs. Un passage piéton continu et libre le long et en surplomb de la rive du Lac sera néanmoins conservé.

La mairie n'envisage pas pour le moment la pose de potelets sur le trottoir d'en face (côté restaurant des Cygnes).

5 - Aménagement site géologique rue Beau-site.

Planifié initialement en 2011, cet aménagement reste différé sans plus de précision.

Les riverains et le Comité réclament à nouveau une poubelle à cet endroit car de nombreuses écoles visitent le site et ne le laissent pas toujours propre.

Le comité propose qu'un rappel à la population des règles d'utilisation des différents bacs poubelles soit fait dans "Vivre à Aydat".

6 – Elargissement du chemin de Papianilla et assainissement collectif.

La ligne HT est enterrée. Le pylone sur l'emprise de l'élargissement nécessaire est aussi enlevé.

Une réunion de tous les riverains de cette zone constructible sera programmée en début d'année afin d'étudier la possibilité d'élargissement de la voirie avec la mairie. Si l'ensemble des riverains sont d'accord pour donner à la commune une bande de terrain le long du chemin, un document d'arpentage devra être réalisé avant l'élargissement.

Dans le même temps, la commune a monté un dossier d'assainissement pour le chemin de Papianilla. Un collecteur sera posé sur le chemin à des profondeurs suffisantes afin que les particuliers puissent se raccorder sans l'utilisation de pompe. Une demande de subvention a été déposée pour ce dossier.

Avec la modification en cours du PLU, tenant compte des objectifs du SCOT, il est souhaitable qu'une

concertation entre voisins ait lieu et soit évoquée en Comité de village, en cas de perspective de création d'un lotissement ou de toute nouvelle construction dans le secteur.

7 – Encadrement des Poubelles

Les riverains de la rue Beau-Site attendent toujours la plate-forme pour les poubelles, avec palissade en bois. Dominique Guittard va proposer à la mairie de budgeter une dépense en 2013 pour cela.

Il est fait mention des rappels régulièrement réitérés pour les réparations nécessaires des bacs cassés.

8 - Assainissement.

Après une mise au concours, la commune a signé un contrat d'affermage de 3 ans avec La Lyonnaise des eaux pour l'entretien du réseau. Les tarifs (assainissement part lyonnaise des eaux communale) vont ainsi baisser de 11% pour l'habitant. L'abonnement se réduira de 15,16€ à 13,50€ et le m³ de 0,333€ à 0,295€.

Un orientation Européenne va conduire à un projet de regroupement de l'entretien de l'ensemble du réseau par le Syndicat de la Veyre qui gère la station d'épuration des Martres de Veyre à laquelle aboutit l'ensemble des canalisations des secteurs desservis.

9 - Eclairage public

Les lampadaires du bld du Lac vont être changés (budget sera voté en mars 2013). Le nouvel éclairage testé par le SIEG cet été semble convenir.

La commune ne dispose pas d'un système de coupure commun pour éteindre partout à la même heure l'éclairage public.

10 - Arrêt des cars de ramassage scolaire à Sauteyras.

Aucune demande n'a été enregistrée.

11 - Bouche d'incendie

Le SIVOM d'Issoire mène une réflexion actuellement sur le changement progressif des canalisations. Le Comité souhaite que le Conseil Municipal prévoit, au moment des études, l'installation de canalisations suffisamment dimensionnées pour rendre la bouche incendie de Sauteyras opérationnelle et que chaque village en possède.

12 - Problème de nuisance sonore à l'espace loisirs

Il est rappelé la nécessité d'une charte à signer lors de la location de la salle. Celle-ci devrait interdire les feux d'artifices dont la fréquence, les nuisances et les risques d'incendie sont trop importants en période d'été.

QUESTIONS DIVERSES :

1 – Restaurant du Lac Le comité s'étonne de l'état extérieur dans lequel les abords du restaurant sont laissés (parasols, tables et chaises non remisés pour l'hiver).

2 - Un bac pour la récupération de l'habillement et de textiles a été installé à Rouillas Bas.

3 - Un poteau de l'ancienne base nautique brûlé se trouve au départ de la rampe d'accès handicapés, au bas du mur de soutènement de la route. La ComCom ne devrait-elle pas se charger de son évacuation ?

4 - Qui est responsable de l'entretien de la cabine téléphonique au bord du Lac vers le site des ânes ? Elle est en mauvais état et très sale.

5 - Le Conseil Général va-t-il reprendre le scellement de la balustrade heurtée par un véhicule dans ce secteur ? Elle menace de basculer. Vu avec le Conseil Général, qui doit le faire.

6 - Il serait souhaitable de faire réduire l'affichage qui prolifère sur la zone d'activité du site des ânes, et d'installer des poubelles adaptées.

7 – Chemin accès à la base de loisir, route d'Aydat

Suite au ravinement du chemin, des travaux ont été réalisés. Toutefois, il serait important d'enlever très régulièrement les feuilles mortes et autres déchets déposés sur la grille de l'avaloir afin d'éviter ces désagréments.

8 - Des membres du comité village souhaitent faire remarquer leurs actions continuelles de nettoyage des chemins et des abords du lac, jonchés de déchets ...

Le 27 décembre 2012,

Le Secrétaire,

Les co-Présidents

*Si vous recevez ce document dans votre boîte à lettres et si vous disposez d'une adresse internet, vous serez bien aimable d'envoyer un courriel à l'adresse mail suivante : corinne.kerdran@orange.fr
Vous recevrez ainsi ce document par internet, ce qui économise du papier et de l'encre et fait gagner du temps aux personnes qui se chargent de distribuer bénévolement ce compte-rendu.*